



Laissez-passer Accès Bateaux

Pour l'édition 2023 et les éditions futures du Grand Prix de F1 de Monaco et de la Formule E, les termes du nouvel Accord Promoteur F1 et la demande croissante des clients, en particulier des Écuries F1 et des Partenaires Globaux F1, ont obligé la direction de l'ACM à introduire une approche beaucoup plus stricte du Laissez-passer Accès Bateaux.

Chaque navire qui se voit attribuer un poste d'amarrage dans le port pendant les Grands Prix est tenu de soumettre un formulaire de demande de Laissez-passer d'Accès Bateaux pour son équipage, ses fournisseurs et ses invités (invités de cabine et invités de jour).

Voici quelques informations supplémentaires et importantes à noter :

- Toutes les demandes de laissez-passer accès bateaux doivent être adressées au bureau temporaire ACM Accès Bateaux situé dans les locaux de la SEPM au 30 quai l'Hirondelle ou par courriel à bateaux@acm.mc.
- Le bureau ACM Accès Bateaux sera opérationnel à partir du 17 avril, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.
- La date limite de paiement par virement bancaire pour les Laissez-passer Accès Bateaux est fixée au jeudi 18 mai 2023.
- Seuls les paiements par carte ou en espèces seront acceptés après le jeudi 18 mai 2023.
Aucune exception ne sera faite
- Les bateaux seront contrôlés pour s'assurer qu'ils respectent les règles. Toute divergence entre la demande de Laissez-passer d'Accès Bateaux et le nombre d'invités à bord devra être rectifiée immédiatement au bureau Accès Bateaux de l'ACM auprès de la SEPM.



Conditions d'Accès au Port Hercule pendant les Epreuves 2023

Page 1/2

Introduction	Les conditions d'accès au Port Hercule pendant les Grands Prix 2023 organisés par l'Automobile Club de Monaco (ACM) sont définies en collaboration avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM), et la Police Maritime suivant les modalités mentionnées ci-dessous.	
Laissez-passer Port	<ul style="list-style-type: none">Le laissez-passer est obligatoire sous forme de bracelet pour tous les invités de l'Hospitalité « JOUR ».Un bracelet différent sera attribué à chaque invité pour chaque jour.	
SEPM (Port)	<ul style="list-style-type: none">Les droits d'amarrage concernent uniquement les bateaux.	
Laissez-Passer	<ul style="list-style-type: none">Les « invités journée » doivent acquérir des laissez-passer « GUEST ». Ces laissez-passer sont valables pour tous les jours de course de l'événement concerné (un bracelet différent par jour). Voir les tarifs ci-dessous.Tous les membres de l'équipage recevront des laissez-passer « CREW » valables pour la durée de l'événement et basés sur la liste d'équipage fournie lors de la demande.Tous les fournisseurs techniques et de services recevront des laissez-passer gratuits « SUPPLIER ». La demande doit émaner directement de l'entreprise elle-même.	
Tarifs « Guest »	MONACO E-PRIX 6 Mai Laissez-Passer 1 – Jour Toutes zones - 30 € TTC	F1 GRAND PRIX DE MONACO 25 – 28 Mai Laissez-Passer 4 – Jours Zone 1 – 310 € TTC Zone 2 – 200 € TTC
Demande Laissez-Passer	<ul style="list-style-type: none">Toutes demandes de laissez-passer pour les épreuves doivent être adressées au bureau temporaire de l'ACM situé à la SEPM 30, quai l'Hirondelle ou par email, voir ci-dessous.Tous les laissez-passer doivent être retirés au bureau temporaire de l'ACM Accès Bateaux situé à la SEPM. DOCUMENTS À FOURNIR: <ul style="list-style-type: none">Le formulaire ci-joint dûment complétéActe de NaturalisationCongéListe d'équipageListe d'invités	
Contact	Web: www.acm.mc - Email: bateaux@acm.mc - Tél : (+377) 97 77 30 14 Le bureau situé à la SEPM sera ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 à partir du <u>17 Avril 2023</u> . Pendant les épreuves, les Laissez-passer pourront également être retirés au Bureau Accès Riverains au Square Gastaud.	
Conditions de Sécurité du Port Hercule	<ul style="list-style-type: none">Chaque laissez-passer de l'ACM est valable pour une seule personne uniquement, pour chaque jour, et doit être porté à tout moment dans le périmètre du Circuit et pouvoir être présenté à tous points de contrôle de sécurité.LES LAISSEZ-PASSER NE PEUVENT ÊTRE PARTAGÉS, TRANSFÉRÉS OU VENDUS.Des contrôles seront effectués systématiquement pendant les événements pour s'assurer que tous les invités sont en possession d'un laissez-passer.Aucun laissez-passer « CREW » ne sera délivré sans une demande de laissez-passer « GUEST ».Il est strictement interdit aux tenders d'accoster derrière la Tribune T (Darse sud).L'ACM n'acceptera aucun retour ou échange de laissez-passer et n'accordera aucun remboursement pour les laissez-passer non utilisés.	
Conditions	Toute publicité ou démarche de commercialisation d'accès ou de services à un yacht après la Commission, de la part du demandeur, génèrera le réexamen de l'attribution de la place de port. Il pourra en ressortir l'annulation de l'acceptation de la demande présentée. Les frais de dossier demeurent acquis par la SEPM. Si un contrôle de sécurité, un jour quelconque de la manifestation, confirme une divergence entre l'attribution des cartes d'invité et le nombre d'invités à bord, le demandeur est tenu d'y remédier immédiatement auprès du Bureau de l'ACM Accès Bateaux ; chaque infraction d'un demandeur sera notée sur les dossiers de la manifestation et partagée avec la SEPM.	



Formulaire de Demande de ACM Carte d'Accès au Port 2023

<p>MONACO E-PRIX</p> <p>DÉTAILS DE LA DEMANDE</p>	NOM DU YACHT:		DEMANDEUR:		
	DIMENSIONS:		SPONSOR(S) *:		
	CREW TOTAL:		AFFILIATION *:		
	ZONE DEMANDÉE:				
	JOUR	INVITÉS DE CABINE	JOUR ÉVÉNEMENT HOSPITALITÉ INVITÉS		SOIRÉE HÔTES DE L'HOSPITALITÉ
		Sans frais	30 € (Zone 1)	30 € (Zone 2)	Sans frais
	Samedi *				
	Total				
	NB:	Les sections marquées d'un astérisque (*) doivent être remplies.			
<p>F1 GRAND PRIX DE MONACO</p> <p>DÉTAILS DE LA DEMANDE</p>	NOM DU YACHT:		DEMANDEUR:		
	DIMENSIONS:		SPONSOR(S) *:		
	CREW TOTAL:		AFFILIATION *:		
	ZONE DEMANDÉE:				
	JOUR	INVITÉS DE CABINE	JOUR ÉVÉNEMENT HOSPITALITÉ INVITÉS		SOIRÉE HÔTES DE L'HOSPITALITÉ
			Tarifs applicables pour 4 jours		
		Sans frais	310 € (Zone 1) Nombre de Laissez-passer*	200 € (Zone 2) Nombre de Laissez-passer*	Sans frais
	Jeudi *				
	Vendredi *				
Samedi *					
Dimanche *					
Total					
NB:	Les sections marquées d'un astérisque (*) doivent être remplies.				



Questions fréquemment posées

Q : Suis-je limité quant au nombre de personnes que je suis autorisé à accueillir à bord ?

R : Le nombre de personnes que vous êtes autorisé à accueillir à bord dans le cadre de l'hospitalité dépend de la taille et de la capacité maximale (d'accueil) de votre bateau, comme confirmé par le propriétaire et/ou le capitaine.

Q : Qu'entendez-vous par "Sponsor" ?

R : Le terme "Sponsor" désigne la personne ou l'organisation qui soutient votre demande de poste d'amarrage au port et les opérations d'hospitalité que vous prévoyez pendant l'événement.

Q : Qu'entendez-vous par "Affiliation" ?

R : L'affiliation fait référence au sport ou à la relation commerciale entre le Demandeur et la "Communauté" F1 et F1 Grand Prix de Monaco (pour la FE : la "Communauté" Formule E et le Monaco E-Prix). Le rôle ou la fonction peut être celui d'une écurie de F1/FE ou d'un pilote ou ancien pilote, d'un sponsor ou fournisseur de la F1/FE, d'une agence événementielle pour l'hospitalité des clients de la F1/FE ou d'une agence média de la F1/FE.

Q : Qui sont les "invités en cabine" ?

R : Les invités en cabine font référence aux invités qui dorment à bord.

Q : Je ne sais pas combien d'invités je vais avoir à bord au moment de la demande. Que dois-je faire ?

R : La première exigence est de confirmer que le but de la demande est de commercialiser le poste d'amarrage à des fins d'hospitalité. À l'heure actuelle, il est entendu que vous ne serez éventuellement pas en mesure de fournir toutes les informations requises. Veuillez donc fournir une projection du nombre d'invités par jour, étant entendu que ces chiffres pourront éventuellement être ajustés et confirmés à l'approche de l'événement.

Q : Que se passe-t-il si j'estime incorrectement le nombre d'invités à bord pour l'hospitalité ?

R : Des laissez-passer supplémentaires peuvent éventuellement être achetés auprès du bureau temporaire de l'ACM situé dans les locaux de la SEPM jusqu'à et pendant le week-end du Monaco E-Prix ou du F1 Grand Prix de Monaco. Les détails sont indiqués sur le formulaire de demande.

Q : Dois-je acheter des Laissez-passer Accès Bateaux pour les invités qui montent à bord pour l'hospitalité nocturne ?

R : Non, le Laissez-passer Accès Bateaux ne s'applique qu'aux invités qui montent à bord et sont divertis sur votre bateau pendant les sessions et les courses du Monaco E-Prix ou du F1 Grand Prix de Monaco.



Q : Dois-je acheter des Laissez-passer Accès Bateaux pour l'équipage ou pour les fournisseurs (restauration, technique ou divertissement) qui visitent le bateau pendant l'événement.

R : Toutes les personnes ayant besoin d'accéder au bateaux doivent posséder un Laissez-passer Accès Bateaux. Les Laissez-passer pour l'équipage et les fournisseurs ont besoin d'être demandés, mais sont fournis gratuitement.

Q : Si le nombre d'invités de notre événement diffère d'un jour à l'autre (par exemple, 70 invités le vendredi, 90 invités le samedi), le tarif des Laissez-passer sera-t-il calculé au prorata ?

R : Les Laissez-passer sont achetés sous forme de forfait de 4 jours. Ainsi, si vous avez 70 invités le vendredi et 90 le samedi, vous devrez acheter 90 forfaits.

Q : Recevrons-nous un bracelet par invité, par jour ? Ou recevrons-nous un seul bracelet pour les 4 jours ?

R : Le bracelet changera chaque jour afin que les invités puissent être facilement identifiés et vous n'aurez pas à réclamer de Laissez-passer à utiliser pour le jour suivant si votre liste d'invités change.

Q : Si un invité regardant depuis une tribune souhaite rejoindre son ami sur un bateau, pourra-t-il le faire ?

R : Tant qu'ils ont le bracelet du jour approprié, ils pourront accéder au bateau.

Q : Quand devons-nous payer les Laissez-passer Accès Bateaux?

R : Le bureau temporaire de l'ACM, pour acheter Laissez-passer, ouvre le 17 avril et se trouve dans les bureaux de la SEPM. Il est ouvert de 08h00-17h00 du lundi au vendredi. Votre commande doit être traitée par ce bureau y compris le paiement.

Q : Quelle marque de sponsor ou de client est autorisée à être appliquée sur le bateau pendant l'événement et particulièrement pendant les sessions et les courses de chaque événement.

R : Toutes les demandes de branding doivent être soumises à l'approbation de vturco@acm.mc.